Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 40 du 13 août 2014

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 11

DÉCISION N° 4898/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN
fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du *1er août 2014*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « modernisation financière ».*

DÉCISION N° 4898/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 1er août 2014

NOR D E F E 1 4 5 1 4 2 5 S

Références :

Code de la défense.
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.
Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.
Décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5 ; signalé au BOC 5/2011 ; BOEM 681.2.1, 681.2.2).
Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.8, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.
Instruction n° 596/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 30 juillet 2013 (BOC N° 38 du 30 août 2013, texte 7 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1).
Décision du 24 septembre 2012 (n.i. BO ; JO n° 224 du 26 septembre 2012, texte n° 18).
Décision n° 591/DEF/DCSCA/DIR du 31 janvier 2013 (n.i. BO).
Décision n° 2473/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 9 avril 2014 (BOC n° 29 du 6 juin 2014, texte 6 ; BOEM 510.1, 511-0.1, 512.1.1).
Décision n° 2597/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 14 avril 2014 (BOC n° 27 du 23 mai 2014, texte 4 ; BOEM 510.1, 511-0.1, 512.1.1).
Décision du 21 juillet 2014 (n.i. BO ; JO n° 169 du 24 juillet 2014, texte n° 29).
Avis conforme de la direction des affaires financières du 1er février 2013 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Décision n° 662/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 1er février 2013 (BOC N° 11 du 1er mars 2013, texte 2 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3, 110.3.4.4, 112.2, 113.8, 114.3.3.2, 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 510.1.1, 511-0.1.1, 512.1.1

Référence de publication : BOC n° 40 du 13 août 2014, texte 11.

---

1. La liste des trésoreries militaires en opération extérieure est fixée en annexe.

2. La décision n° 662/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 1er février 2013 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure est abrogée.

3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire en chef de 1re classe,
chef du bureau « modernisation financière »,

Pascal VERRIER.

ANNEXE.

LISTE DES FORMATIONS EN OPÉRATION EXTÉRIEURE DOTÉES D'UNE TRÉSORERIE MILITAIRE.

FORMATION.	DÉNOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR.
DET (1) BOALI.	BOALI.	DICOM (2) GABON.
DIRCOM (3) PAMIR.	PAMIR 1.	DIRCOM PAMIR.
ESN (4) TRIDENT	TRIDENT.	CIAO (5).
DIRCOM DAMAN.	DAMAN.	DIRCOM DAMAN.
DIRCOM LICORNE.	LICORNE.	DIRCOM LICORNE.
DIRCOM ÉPERVIER.	ÉPERVIER.	DIRCOM ÉPERVIER.
DIRCOM ÉPERVIER.	ÉPERVIER 2.	DIRCOM ÉPERVIER.
DIRCOM ÉPERVIER.	SERVAL.	DIRCOM ÉPERVIER.
DIRCOM SANGARIS.	SANGARIS.	CIAO (5).
DIRCOM ÉPERVIER.	SAHEL 3.	DIRCOM ÉPERVIER.

---

(1) Détachement.

(2) Direction du commissariat outre-mer.

(3) Direction du commissariat en opération extérieure.

(4) Élément de soutien national.

(5) Centre interarmées d'administration des opérations.